

Nouveautés pour les FSE-CMU avec HD 5.55 en 1.40 (1)

La dernière version Hellodoc 5.55 en 1.40 apporte quelques modifications qu'il est important de connaître.

A l'ouverture du dossier, ou lors de la réalisation de la FSE, on arrive sur cette première fenêtre.

Feuille de soins électronique

Feuille de soins pour

Les droits au 03/12/2005 : CMU complémentaire caisse

Tiers-payant : AMO + AMC

Validité de la Carte Vitale :

Nom, prénom des bénéficiaires :
SA Fa

Informations du bénéficiaire sélectionné :

Etat-civil	
Numéro de sécu.	2810198 2 - 11
Qualité	Assuré
Régime	Régime général - RG
Date de naissance	jeudi 1 janvier 1981
Adresse	

Droits	
AMO	> du 01/11/2004 au 31/07/2008
Mutuelle	CMU (99999997) : > du 01/06/2005 au 31/05/2006

Caisse	
Code régime	01
Code gestionnaire	161
Centre gestionnaire	1601
Titre	Régime général - RG

Attestation papier

Etat : Non prise en compte

Mode : SESAM Vitale

Tout en haut : A la date du jour, le patient bénéficie d'une CMU complémentaire réglée par la caisse AMO.

En dessous est confirmé le tiers-payant AMO+AMC

Au niveau de la case « droits » : il existe des droits en AMO jusqu'au 31/07/2008, et il existe des droits AMC inscrits « mutuelle » sous forme de CMU jusqu'au 31/05.2006.

Après validation, on arrive à cette deuxième fenêtre très importante.

Mise à jour des informations complémentaires



Les informations de la complémentaire enregistrées pour ce patient sont différentes de celles lues sur la carte Vitale. Comparez ces informations pour sélectionner celles à utilis

Périodes de droits

Date	Dossier patient	Carte vitale
Début	Non renseignée	01/06/2005
Fin	Non renseignée	31/05/2006

Informations complémentaires

Dossier patient : **Gestion séparée**

Informations ...	Dossier patient
Numéro complt	
Numéro EDI	
Numéro Adhérent	
Ind Traitement ...	
Code de Routa...	
Hote	
Domaine	

Carte Vitale : **Gestion unique**

Informations ...	Carte vitale
Mutnum	99999997
Grties effectives	000000NN
Ind Traitement ...	
Service associé	
Code STS	

Cliquez sur le bouton "Carte Vitale" pour utiliser et enregistrer les informations de la carte Vitale, Cliquez sur le bouton "Fichier Patient" pour utiliser et conserver les informations du dossier patie

Fichier Patient

Carte Vitale

En effet, vous être devenu responsable de la validation des droits complémentaires du patient lors da la réalisation d'une FSE, dans tous les cas de figure existant : en raccourci, on peut tout forcer afin de faire une FSE si la carte vitale n'est pas à jour.

Au moment de la réalisation de la FSE, les droits sont repris dans le dossier du patient.

Dans la fenêtre du haut : rien n'est encore renseigné dans le dossier patient.

Pour mettre à jour, il faut cliquer sur « carte vitale » afin de recopier les droits dans le dossier du patient.

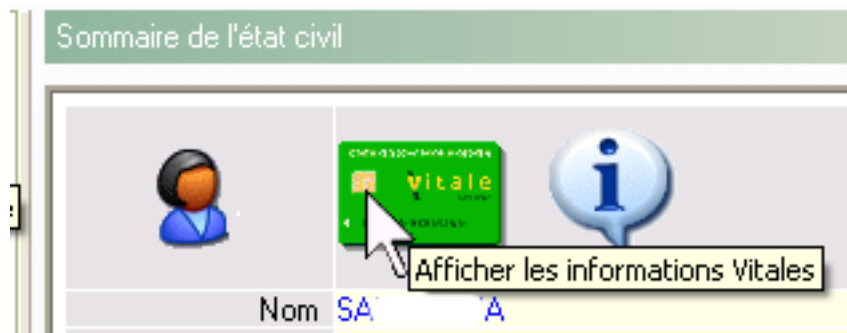
Si vous ne le faites pas, la part AMC non recopiée dans le dossier patient ne sera pas reprise lors de la réalisation de la FSE, et vous ne serez pas réglé de cette part.

Si vous cliquez sur « fichier patient », les données ne seront pas réactualisée dans le dossier du patient, et donc vous ne serez pas payé de la part AMC.

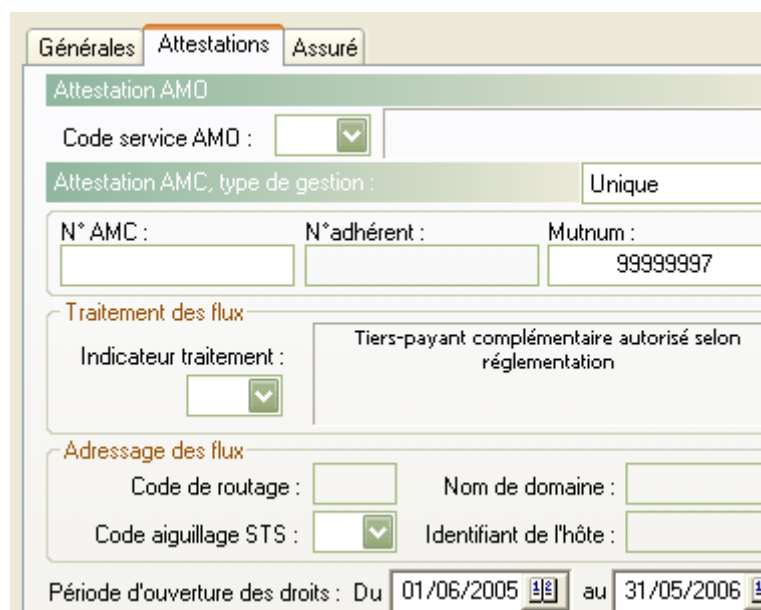
« Gestion Unique » veut dire que la part AMO et la part AMC vous sont réglés par la même caisse de régime obligatoire. (les 2 flux sont envoyés à la même caisse gérant le régime obligatoire)

« Gestion séparée » voudrait dire séparation des flux avec part AMO envoyée à la caisse obligatoire, et part AMC vers la caisse complémentaire. C'est ce qui se fera/fait avec ce qu'on appelle les DRE (demande de remboursement électronique).

Si vous revenez au niveau du sommaire de l'état civil et que vous cliquez sur le logo de la carte vitale :



sur l'onglet « attestations », vous pouvez vérifier que les données de la carte vitale ont été transférées dans le dossier du patient.



Après avoir validé les droits du patient, vous arrivez à une autre fenêtre préparatoire à la réalisation de la FSE, et qui reprend les droits du patient :

Tiers payant : AMO + AMC

Numéro AMC : 99999997 type de contrat : 89 – donc pour les CMU

Si ce numéro n'est pas inscrit, c'est que la carte n'est pas à jour : un clic sur « forçage » permettra de poursuivre la réalisation de la FSE en CMU

Feuille de soins électronique

Feuille de soins pour FA ID

Les droits au 03/12/2005 : CMU complémentaire caisse

Tiers-payant : AMO + AMC

Date de facturation : 03/12/2005 Prescription + Soins dentaires +

Informations pour la tarification de la part complémentaire

Aucune Convention trouvée

Cet affichage ne comporte aucun élément

Numéro AMC : 99999997 Type de contrat : 89

Forçages : CMU [99999997]

La fenêtre suivante permet de réaliser la FSE : masque ou acte NGAM* et CCAM**

* NGAM : nomenclature générale des actes médicaux

** CCAM : classification commune des actes médicaux

Feuille de soins électronique

Feuille de soins pour FAZ ID

Les droits au 03/12/2005 : CMU complémentaire caisse

Tiers-payant : AMO + AMC

Dû AMO : 0.00€

Dû AMC : 0.00€

Dû Assuré : 0.00€

Modèle : Feuille de soins vierge

Nature d'assurance

Maladie Accident Maternité Autres

Les soins sont-ils en rapport avec un accident de droit commun ?

Non Oui 03/12/2005

Régime Alsace-Moselle

Autres info

Dans le cas présent, j'ai choisi une consultation :

Tout en haut à droite :

Dû AMO : veut dire que la caisse vous doit 14 euros

Dû AMC : veut dire que la caisse vous doit 6 euros

Dû assuré : veut dire que l'assuré ne recevra aucun remboursement.

Dû AMO : 14.00€

Dû AMC : 6.00€

Dû Assuré : 0.00€

Ceci sera comme cela si les deux cases sont correctement cochées comme ci-dessous.

Tiers-payant AMO	Tiers-payant AMC
l'assuré(e) n'a pas payé la part Obligatoire <input checked="" type="checkbox"/>	l'assuré(e) n'a pas payé la part Complémentaire <input checked="" type="checkbox"/>

La dernière fenêtre permet de contrôler une dernière fois que l'on sera correctement honoré :

Tiers-payant : AMO + AMC (M) veut dire que les deux parts sont bien en tiers-payant.

- Centre gestionnaire : 1601
- Pièce justificative : Aucune pièce justificative présentée
- Origine :
- Assurance : Maladie
- Tiers-payant : AMO + AMC (M)
- + Acte C (03/12/2005)
- + Totaux de la FSE

gal